



Avec Clameur®,
tous les ravageurs
sont en effervescence

CLAMEUR®

BASF
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Homologations Clameur®

Cultures X Ravageurs

Céréales

Pucerons vecteur de la JNC	70
Pucerons du feuillage	70
Cicadelles	70
Cécidomyies	100
Mouche mineuse (<i>Agromyza</i>)	70
Tordeuse des céréales (<i>Cnephasia</i>)	70
Pucerons des épis	80

Crucifères oléagineuses, colza

Grosse altise	50
Charançon du bourgeon terminal	50
Charançon des tiges	50
Méligrêche	50
Charançon des siliques	70

Pois Protéagineux hiver et printemps

Sitones	80
Thrips	80
Puceron vert	80
Tordeuse du pois	80
Noctuelles défoliaitrices	80

Mais

Ver gris (noctuelle terricole)	70
Pyrale	135 à 200
Sésamie	270

Pomme de terre

Doryphore	80
Lin	80

Riz

Pyrale et insectes foreurs	100
Traitements généraux	

Noctuelles terricoles /

Traitement du sol	70
Noctuelles défoliaitrices /	

Traitement des parties aériennes	70
----------------------------------	----

CLAMEUR®

L'insecticide de vos cultures
à l'automne

Efficacité

Facilité d'emploi

Polyvalence

Formulation effervescence

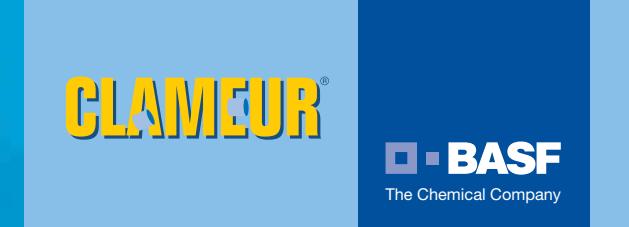
Economie et rentabilité

CLAMEUR® : marque déposée BASF. Autorisation de vente n° 9700392. Composition : 15% d'alphaméthrin. Formulation : WG (granulés dispersables). Classement : non classé. AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques. Distance aux points d'eau (cf. arrêté du 12/09/06) : respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. Décal d'emploi avant récolte : céréales, riz, maïs : 21 jours, pois protéagineux : 14 jours, pomme de terre : 21 jours. Décal de rentrée (cf arrêté du 12/09/06) : 6 heures. Avant toute utilisation de CLAMEUR®, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. JUILLET 2007. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de CLAMEUR® de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0 810 023 033), qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 676ITCINEA0307R. BASF381

BASF Agro S.A.S. - 21, chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45

Retrouvez l'ensemble de nos informations sur :
www.bASF-agro.fr

Ravageurs de l'automne



CLAMEUR®

BASF
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Le puceron vecteur de la JNC (*Rhopalosiphum padi*)



Les adultes arrivent par vols sur les céréales depuis les cultures voisines (en particulier les cultures de maïs). Ils se multiplient par reproduction asexuée (apteres) et transmettent le virus de la JNC (jaunisse nânisante des céréales).

Dégâts et symptômes

- Les symptômes sur céréales sont le nanisme, jaunissement (orge d'hiver) ou rougissement (blé tendre d'hiver, avoine) de l'extrémité des feuilles.
- Les dégâts engendrés sont les suivants : mauvais remplissage des épis, baisse du rendement et de la qualité, perte de pieds. L'incidence sur le rendement peut être très importante et n'est pas directement proportionnelle à l'importance de la population.

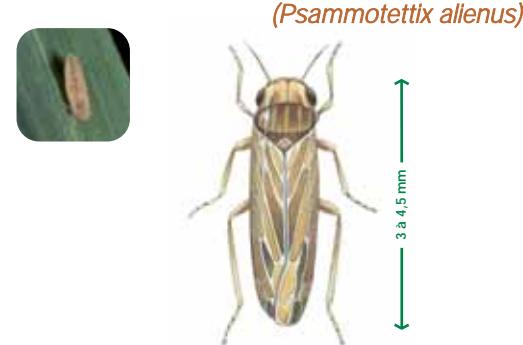
Seuil d'intervention

Traiter dès que 10% des pieds sont porteurs. Renouveler le traitement en cas de nouvelle infestation. Attention, la présence de ravageurs est difficile à déceler. Remarque : la surveillance s'impose même en cas de protection insecticide de la semence.

Moyens de lutte

CLAMEUR : 70 g/ha dès les premières infestations. Renouvellement de traitement 15 jours après si nécessaire.

La cicadelle des céréales



Les larves et adultes peuvent coloniser les cultures de blé et orge dès la levée. Ils transmettent le virus responsable de la maladie des pieds chétifs.

Dégâts et symptômes

- À la reprise de végétation : décoloration, nanisme, jaunissement des feuilles, rabougrissement, pertes de tiges et parfois de pieds. Aspect moutonné à la reprise de végétation.
- À la montaison, formation d'épis partiellement ou totalement stériles.

Seuil d'intervention

Traiter dès les 1^{ères} captures du ravageur.

Moyens de lutte

CLAMEUR : 70 g/ha dès le stade coléoptile - 1^{re} feuille. Renouvellement de traitement si l'activité du ravageur se maintient.

La grosse altise

(*Psylliodes chrysocephala*)



Les adultes et surtout les larves sont préjudiciables pour le colza au moment de l'implantation de la culture.

Dégâts et symptômes

- Les cotylédons et les jeunes feuilles portent des morsures provoquées par les adultes, pouvant entraîner un retard de végétation et rendre les plantes plus sensibles au froid.
- À stade rosette, les larves se développent à l'intérieur des pétioles, des tiges et parfois du bourgeon terminal. Elles provoquent un port buissonnant de la plante, un retard de végétation et une maturité irrégulière.

Seuil d'intervention

Au moins 3 pieds touchés sur 10 avec présence de morsures.

Remarque : la surveillance s'impose même en cas de protection insecticide de la semence ou de protection par microgranulés au semis. Un piégeage est conseillé.

Moyens de lutte

CLAMEUR : 50 g/ha sur adultes.

Le charançon du bourgeon terminal

(*Ceutorhynchus pictarsis*)



- Adultes :** Ils apparaissent et pondent dès fin septembre.
- Larves :** les œufs sont déposés à la base des pétioles puis au cœur de la plante au stade de rosette.

Dégâts et symptômes

- Retard de végétation, jaunissement.
- Destruction du bourgeon terminal et émission de ramifications secondaires (aspect buissonnant).
- La nuisibilité de cet insecte est très forte.

Seuil d'intervention

Traiter dans les 8 à 10 jours après les premières captures d'adultes en cuvettes jaunes posées au sol.

Moyens de lutte

CLAMEUR : 50 g/ha pour détruire les adultes avant les pontes.

Remarque : aucune lutte chimique n'est efficace contre les larves.